



Litige avec la mairie pour vente d'un terrain

Par **patrick51**, le **06/10/2012 à 10:10**

Bonjour,

mon histoire est un peu compliqué, en 2003 j'ai acheté un terrain sur lequel il y a un petit bâtiment de type agricole d'une superficie de 19,9m² intérieure, ce terrain se trouve sur une zone inondable classée rouge (il y a des pavillons habités sur cette même zone) et sur lequel terrain il y avait l'eau avec compteur, j'ai fait mettre l'électricité, et le tout à l'égout, le tout légalement avec facture, j'ai aménagé l'intérieur pour passer quelques jours de vacances dans l'année, sur ce bâtiment il y avait une porte de garage double battant que j'ai muré en partie pour y laisser une petite fenêtre (je n'est jamais demandé d'autorisation à la mairie pour murer cette porte), à ce jour la mairie ne veut pas me donner cette autorisation, mieux encore elle me menace de poursuite.

aujourd'hui je veux vendre ce terrain en tant que terrain de loisir avec un petit bâtiment de type agricole, le maire de cette commune m'a fait savoir qu'il s'opposait complètement à cette vente, que puis-je faire ??? Je paie des impôts fonciers, et j'ai payé une taxe d'habitation de 2003 à 2007, en 2007 les impôts m'ont demandé la surface du dit local, j'ai renvoyé les renseignements depuis cette date je n'ai plus payé cette taxe d'habitation.

merci